

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2020/10/08-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 08 octobre 2020, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représentée par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°205-2019 du 19 mars 2019,

Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération de la Commission Formation et Vie Universitaire N°2020/09/10-02 portant approbation de la composition type de la commission ad hoc CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus),

DÉCIDE :

OBJET : Désignation d'un membre élu BIATSS de la CFVU à la commission ad hoc Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la désignation de Mme Béatrice Delorge à la commission ad hoc CVEC en qualité de membre élu BIATSS à la CFVU.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 38

Quorum : 20

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 08 octobre 2020

 

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université